



  
Commune d'Oron

**LA MUNICIPALITE**

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE D'ORON**

**PREAVIS N° 04/2018**

**CREDIT D'ETUDE DE**

- **CHF 80'000.00 POUR LA REFECTION DE LA  
ROUTE DE LAUSANNE (RC 701) ET DE LA  
ROUTE DE MOUDON (RC 626)**

**A ORON-LA-VILLE**

**2018**



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## Projet 1 – Réfection de la Route de Lausanne

### Préambule :

Dans le prolongement des travaux de réfection de la Route de Lausanne (RC 701) à la hauteur du centre commercial Aldi (préavis 03/2016 et 17/2017), la Municipalité souhaite mettre en œuvre l'étude de réfection du solde de la Route de Lausanne entre le carrefour du Landi et le giratoire de la Migros à Oron-la-Ville.



Rte de Lausanne

En effet, Cette dernière souffre de plus en plus et son état, notamment le giratoire de la Coop, qui se dégrade et se déforme rapidement.

### Projet d'étude :

Désirant mettre tout en œuvre pour améliorer la situation à ce point stratégique, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant dans ce projet et de lancer une étude complète. Le coût de cette étude est devisé à **CHF 40'000.00 TTC**.

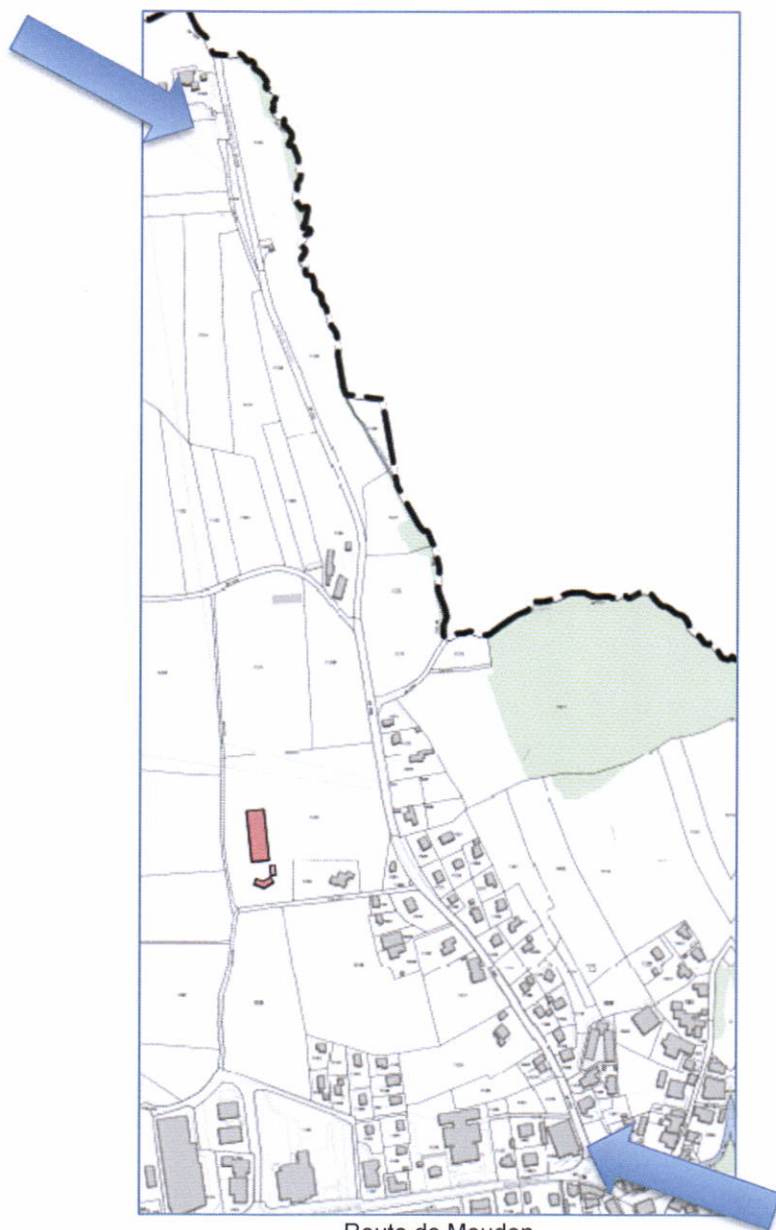
## Projet 2 – Réfection de la Route de Moudon

### Préambule :

La Route de Moudon (RC 626) nécessite également que l'on s'y attarde, notamment pour son état qui se dégrade de jour en jour. Pour cette raison, la Municipalité souhaite également réaliser une étude qui permettrait d'estimer le coût de l'opération et d'en déterminer le calendrier de réalisation.

Le coût de cette étude est aussi devisé à **CHF 40'000.00 TTC**.





Route de Moudon

### **Financement et amortissement :**

#### Demande de crédit

Désirant réaliser cette phase de développement de l'avant-projet, la Municipalité sollicite un crédit d'étude de **CHF 80'000.00 TTC**. Le montant de cet investissement sera, dans les limites de ses possibilités, pris en charge par la caisse communale. Par la suite, si nécessaire, celui-ci sera relayé au moyen d'un emprunt qui sera contracté aux meilleures conditions du marché.

#### Amortissement

Selon les règles de la comptabilité des communes, l'investissement net devrait être amorti sur 10 ans au maximum dès l'exercice qui suivra la fin de l'étude.







### Conclusion :

La réfection de ces deux axes est actuellement nécessaire, non seulement pour remettre à niveau les chaussées et l'ensemble des services, mais également, en application des dispositions de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), améliorer la qualité de vie du voisinage avec une réduction sensible du bruit.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Oron vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORON

- vu le préavis municipal 04/2018 du 31 janvier 2018,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00 TTC pour l'étude de la réfection de la Route de Lausanne et de celle de Moudon ;**
2. **de l'autoriser à financer ces montants selon les modalités proposées ;**
3. **de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ces montants aux meilleures conditions du marché.**

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2018

**Délégués de la Municipalité :** M. Daniel Sonnay, Municipal (technique)  
M. Philippe Modoux, Syndic (finances)

